

La mobilité, un obstacle à l'insertion professionnelle

« La mobilité est le frein le plus souvent mis en avant lors d'une insertion sociale et/ou professionnelle [...]. Deux obstacles à la mobilité sont repérés :

- **les freins objectifs** : financiers (absence de moyens de locomotion, absence de permis, ...), les freins liés au territoire (services de transport, adaptation des horaires,...) et les freins comportementaux et sociaux « observables » (annulation de permis, illettrisme, difficultés d'apprentissage...)
- **les freins subjectifs** relèvent des freins culturels (habitudes de non mobilité) ou sont d'ordre psychologique (peur, manque de motivation, manque de compétences)... »

Source : Etude des freins à la mobilité, Programme Equal N@VETTE

Quelques données de mobilité à l'échelle de Caen la mer

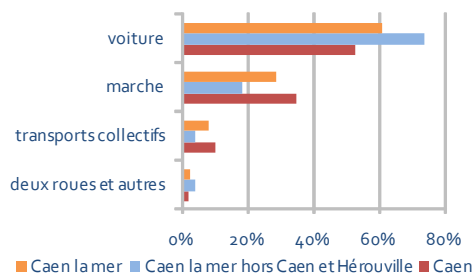
Dans ce numéro :

Définition	1
Quelques données de mobilité à l'échelle de Caen la mer	1
Les aides à la mobilité	2
Equal N@VETTE	3
Diagnostic Mobilité	3
La mallette pédagogique « Carnet de route »	3
La Centrale de mobilité régionale	3
Contacts	3
Viacités : Le nouveau réseau de bus	4
La plateforme de mobilité pour les publics PLIE	4

De fortes disparités face à la mobilité

Sur Caen la mer, tout le monde n'est pas égal devant la mobilité. Les besoins en déplacements, mais aussi la possibilité de se déplacer, diffèrent selon l'âge et le niveau d'instruction.

Modes de déplacement selon le secteur (part de chaque mode de déplacements par secteur)

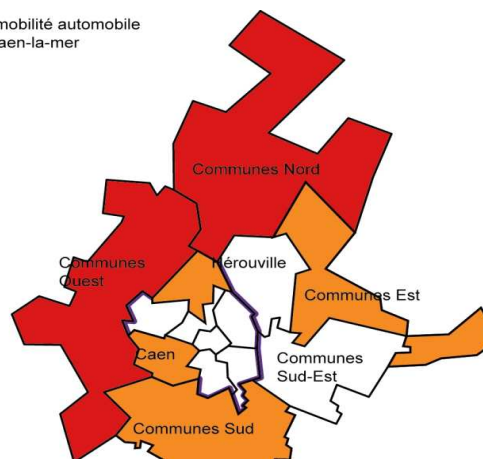


Motorisation et modes de déplacement

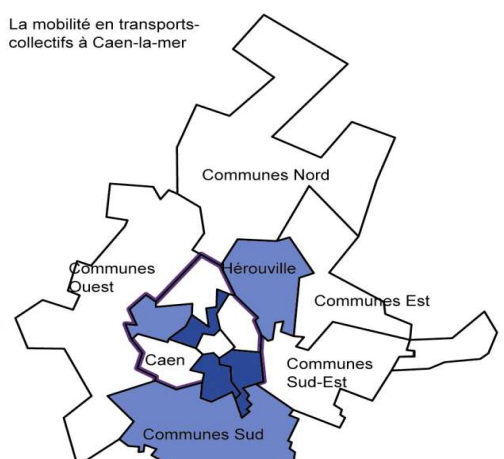
Le taux de motorisation des ménages de Caen la mer s'élève à **1,21**, mais la motorisation des ménages n'est pas uniforme : elle dépend notamment de la taille des ménages, des revenus, de la densité de population et de la présence d'une offre de transport alternative.

Les modes de déplacement varient selon le secteur : plus on est éloigné du centre de l'agglomération, plus le recours à la voiture est important.

La mobilité automobile à Caen-la-mer



La mobilité en transports collectifs à Caen-la-mer



sources : Viacités EMDVM 2005
réalisation : © AUCAME 2007



Fonds social européen
Investit pour votre avenir

Les aides à la mobilité proposées

■ Dans le cadre du suivi d'une formation :

- ✓ **L'aide aux frais associés à une formation (AFAF)** - Pôle Emploi : aide permettant de financer des frais de transport associés à la formation ou à la VAE ;
- ✓ **L'aide au transport pour les apprentis bas-normands**, financée par le Conseil Régional de Basse-Normandie (CRBN) ;
- ✓ **Solidari'ter FORMATION**, financée par le Conseil Régional de Basse-Normandie : Réduction sur un abonnement de train intra-régional pour les personnes en formation professionnelle ou contrat d'apprentissage.

■ Dans le cadre de la recherche d'un emploi :

- ✓ **L'aide à la recherche d'emploi** - Pôle Emploi : aide pouvant être accordée pour des demandeurs d'emploi ayant engagé des frais dans le cadre de cette recherche et pouvant prendre la forme de bons de déplacement, de transport et de réservation ;
- ✓ **L'aide à la reprise d'emploi** - Pôle Emploi, aide pouvant être accordée pour des demandeurs d'emploi reprenant un emploi éloigné de leur lieu de résidence, pouvant prendre en charge des frais de déplacement, de double résidence et de déménagement ;
- ✓ **Solidari'ter EMPLOI** : prise en charge, par la Région Basse-Normandie et la SNCF, des frais de transport en train pour se rendre à un entretien d'embauche ou de stage ;
- ✓ **Les bons de transport sur les Bus Verts** - Conseil Général du Calvados : prise en charge des frais de transport de certaines

catégories de demandeurs d'emploi du département, régulièrement inscrits, afin de faciliter leur recherche d'emploi ;

- ✓ **Tarifs réduits** - Viacités : sur le réseau de transports en commun de l'agglomération caennaise pour les demandeurs d'emploi dont le revenu mensuel est > à 150% du RSA (Revenu de Solidarité Active) à taux plein et **gratuité** pour les demandeurs d'emploi habitant une commune de l'agglomération, dont le revenu est inférieur à ce seuil.

■ Pour des personnes handicapées (aides financées par l'AGEFIPH) :

- ✓ **Participation au coût d'un transport adapté** ;
- ✓ **Prise en charge de la formation au permis de conduire** (jusqu'à un montant plafond) ;
- ✓ **Participation à l'acquisition d'un véhicule** ;
- ✓ **Participation au coût d'aménagement d'un véhicule** ;
- ✓ **Participation aux frais d'hébergement** si le handicap est incompatible avec les déplacements ;
- ✓ **Participation aux frais de déménagement** si le déménagement est nécessaire en raison du handicap ;
- ✓ **Tarifs réduits** - Viacités sur le réseau de transports en commun de l'agglomération caennaise et **gratuité** pour les personnes atteintes de cécité et leur accompagnateur, habitants une commune de l'agglomération.

■ Pour les travailleurs intérimaires :

- ✓ **Aide au permis de conduire** de l'organisme FASTT (Fonds d'ac-

tion sociale du travail temporaire), pour les intérimaires de 26 ans et plus.

■ Dans le cadre de l'accès à l'emploi :

- ✓ **Pour les jeunes** : aide à la mobilité du Ministère des Transports : **prêt à taux zéro pour le financement du permis de conduire** pour les 16—26 ans.
- ✓ **Pour les stagiaires** résidant sur l'agglomération, Viacités propose des tarifs réduits.

■ Pour des personnes aux revenus modestes :

- ✓ **Aide aux transports Carte Emeraude**, financée par le Conseil Général du Calvados : aide individuelle permettant de prendre en charge la moitié du coût du transport en places vertes, sur le réseau des Bus verts ;
- ✓ **Passeport Solidari'ter**, financée par le CRBN : Réduction sur 12 trajets intra-régionaux.

■ Pour les allocataires de la CAF au titre « enfant à charge » :

De façon ponctuelle et dans le cadre d'un dossier individuel motivé (**aide sur projet**), la Commission Sociale de la Caisse d'Allocations Familiales, étudie l'attribution d'aides financières relatives au domaine de l'insertion professionnelle et de la mobilité.

■ Pour les salariés :

- ✓ **Prime transport** : Obligation de remboursement par les employeurs de 50% des abonnements de transports (Twisto, Bus Verts, SNCF 2ème classe et du service V'éo!) pour les salariés du privé .

Equal N@VETTE (Nouvelle Action Vers l'Emploi par des Transports Territorialisés)

Cofinancé par le Fonds Social Européen et le Conseil Régional de Basse-Normandie, le programme Equal N@VETTE (2005-2009) a porté sur la problématique de la mobilité des personnes en insertion socioprofessionnelle en Basse-Normandie. Ce projet était porté par un Partenariat de Développement (dit PDD), composé de 7 structures réparties sur le territoire bas-normand. Il comprenait plusieurs activités thématiques de recherche et d'expérimentation visant à apporter des solutions adaptées aux problèmes de mobilité des publics défavorisés : étude des freins à la mobilité, location de véhicules, transport à la demande, mallette pédagogique, centrale de mobilité. Depuis novembre 2008 et jusqu'en juin 2009, ce programme est entré dans la phase N@VETTE Diffusion, financée par la DRTEFP, dont l'objectif est la diffusion d'outils et dispositifs développés et expérimentés dans le cadre d'E-

Diagnostic Mobilité

Cet outil de diagnostic en ligne permet de repérer les freins à la mobilité pouvant entraver l'insertion socio-professionnelle des publics fragilisés. Les résultats se présentent sous la forme d'un graphique imprimable mettant en évidence les différents types de freins autres que matériels du bénéficiaire.

La Centrale de mobilité régionale

Un site internet a été construit afin de centraliser l'offre de transport régionale et informer les Bas-normands sur l'ensemble des moyens de déplacement mis à leur disposition. Il répertorie en outre les aides individuelles à la mobilité.

La mallette pédagogique

« Carnet de route »

Composée de 24 fiches pédagogiques et d'un livret pédagogique, la mallette permet de répondre de façon concrète et pratique aux freins repérés par le diagnostic. Son objectif est de favoriser le potentiel de mobilité des personnes en proposant une approche pédagogique souple et personnalisée.

S'appuyant sur la réalisation de productions concrètes, elle permet d'intégrer la mobilité dans toute démarche d'élaboration de projets d'insertion sociale et/ou professionnelle.

Pour accompagner les différents acteurs dans l'utilisation de la mallette, celle-ci n'est diffusée que dans le cadre d'une formation à son usage, proposée dans un second temps (formation d'une durée de deux jours, dispensée par les partenaires du projet).

www.commentjvais.fr

Initié et financé par le Conseil Régional de Basse-Normandie, le site « www.commentjvais.fr, un trajet, des transports en Basse-Normandie » renseigne les voyageurs sur les possibilités de parcours pour tout trajet « de porte à porte », en optimisant la combinaison des moyens de transports publics existant dans la région. Son objectif : offrir une information simple, complète et multimodale, et ainsi favoriser l'usage des transports publics face à la voiture particulière.

CONTACTS

Pour plus d'informations sur les aides à la mobilité, vous pouvez contacter :

- **Pôle Emploi :**

Tél : 39 49 / www.pole-emploi.fr

- **Le Conseil Régional de Basse-Normandie :**

Tél : 02.31.06.98.98. / www.cr-basse-normandie.fr

- **Le Conseil Général du Calvados :**

Tél : 02.31.57.14.14 / www.cg14.fr

- **Le PLIE du Pays de Caen :**

Tél : 02.31.44.02.09 / www.pliepaysdecaen.fr

- **Viacités :**

Tél : 02.31.25.45.80 / www.viacites.org

- **AGEFIPH :**

Tél : 0 811 37 38 39 / www.agefiph.fr

- **DDTEFP (Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle) :**

Tél : 02.31.47.74.00

Viacités : Le nouveau réseau de bus

A la fin de l'année 2008, Viacités a organisé 44 réunions de concertation publique afin de connaître les attentes des usagers des transports en commun de l'agglomération caennaise. Les usagers ont exprimé lors de ces séances de fortes attentes en faveur du développement et de l'amélioration de l'offre de transports en commun dans l'agglomération caennaise, ceci afin de « faciliter les déplacements quotidiens, d'alléger leur budget transport et de participer aux enjeux environnementaux en délaissant sa voiture. »

A l'unanimité, les élus de Viacités ont fixé des objectifs, déterminés des critères d'intérêt communautaire (1) et rejeté le principe d'une approche commune par commune.

(1) Le nombre d'habitants ; le nombre d'emplois ; l'utilisation des transports en commun.

A partir de septembre 2009, l'offre de bus Twisto augmentera de 11% (900 000 km).

Les nouveautés du futur réseau portent principalement sur les amplitudes horaires et l'augmentation des fréquences de passage, sur des trajets plus directs, sur une permanence de l'offre et sur la présence de plus de bus les dimanches et jours fériés.

Nommées « **Lianes** », quatre lignes structurantes répondront aux besoins des nombreux salariés qui ont des horaires variables de travail. Elles circuleront de 5h30 à 0h30 avec une fréquence soutenue et régulière toute la journée, notamment sur les zones d'emploi importantes. Ces lignes de bus seront une étape préalable à la mise en œuvre d'une offre de bus

à haut niveau de service (fréquence et amplitude) sur couloir réservé.

Les lignes fortes, assurant une desserte des quartiers et des communes, seront renforcées. Ces 18 lignes fortes seront donc composées de 10 lignes de maillage (desserte fine des quartiers ou communes autour d'axes structurants) ; de 2 lignes interquartiers pour assurer des liens directs avec le Théâtre de Caen comme terminus et 6 lignes express, c'est-à-dire avec un accès rapide au centre ville. Des nouveautés auxquelles il faut ajouter 6 lignes de transport à la demande.

Ce nouveau réseau sera présenté aux usagers lors de 10 réunions publiques.

Source : Viacités

La plateforme mobilité — PLIE du Pays de Caen

Le PLIE développe des opérations permettant d'apporter des réponses aux difficultés qui entravent la construction du parcours et l'accès à l'emploi de ses publics bénéficiaires. Parmi celles-ci, la question de la mobilité peut être un frein majeur. Dans ce contexte, le PLIE met en place une plateforme mobilité, dont le rôle est d'accueillir l'ensemble des participants rencontrant une difficulté liée à la mobilité, orientés par les accompagnateurs de parcours professionnel du PLIE, d'effectuer le diagnostic, de coordonner les interventions des prestataires de la plateforme en fonction des besoins de chaque participant, et d'assurer le suivi des prestations en lien avec les Accompagnateurs de Parcours Professionnel.

Les prestations fournies par la plateforme sont les suivantes :

- Réalisation d'un diagnostic complet sur les freins à la mobilité.
- En ce qui concerne la mobilité physique, apports de solutions en termes :
 - ✓ De moyens de transports : Gestion d'un parc de cyclomoteurs, scooters, voitures et gestion d'un service de co-voiturage.
 - ✓ D'obtention du permis de conduire : Proposer des formations au permis B adaptées au public ; Organiser des modules préparant à l'apprentissage du code et/ou de la conduite en auto-école.
 - ✓ D'aides financières : Distribution de titres de transport et de bons d'essence financés par le PLIE du pays de Caen ; recherche de cofinancements possibles pour le permis de conduire, l'acquisition d'un véhicule, les déplacements ponctuels, ...
- En ce qui concerne la prise en compte des difficultés de mobilité liées au participant lui-même : formation à la mobilité ; information sur l'ensemble des ressources existantes.

Source : PLIE du Pays de Caen

M.E.F.A.C.—Maison de l'Emploi et de la Formation de l'Agglomération Caennaise
10 rue Chanoine Xavier de Saint Pol—14 000 CAEN
Tél : 02.31.39.39.00—Fax : 02.31.86.75.90—Email : contact@mefac.fr